

Sommaire

Préfaces	4
Introduction	7
Les collections <i>Pierre Lierneux</i>	8
L'armée belge de 1914–1918 <i>Pierre Lierneux</i>	14
Les tenues de 1914	17
Le cadre : corps des officiers, état-major et généraux en 1914 <i>Pierre Lierneux</i>	16
Albert I ^{er} , le « Roi-Chevalier » <i>Pierre Lierneux</i>	60
L'infanterie belge en 1914 <i>Pierre Lierneux</i>	64
Une armée en pleine réforme vestimentaire <i>Pierre Lierneux</i>	100
La cavalerie belge en 1914 <i>Pierre Lierneux</i>	104
L'artillerie belge en 1914 <i>Pierre Lierneux</i>	124
Le régiment du génie <i>Pierre Lierneux</i>	146
Le corps de transport (le Train) <i>Pierre Lierneux</i>	162
Le service administratif <i>Pierre Lierneux</i>	166
La gendarmerie belge <i>Pierre Lierneux</i>	172
La garde civique <i>Piet Veldeman</i>	184
L'uniforme belge à l'épreuve du combat <i>Kris Michiels</i>	258
Les prisonniers de guerre et les internés <i>Pierre Lierneux</i>	294
Le service de santé <i>Emilie Gaillard</i>	304
Les morts <i>Rob Troubleyn</i>	334
Les tenues kaki 1915–1918	337
1915–1918 : l'armée belge se pare de kaki <i>Kris Michiels</i>	338
Les patrouilleurs <i>Kris Michiels</i>	440
Les tireurs d'élite <i>Kris Michiels</i>	451
La protection contre les gaz <i>Kris Michiels</i>	454
L'officier belge en kaki <i>Kris Michiels</i>	464
Sur tous les fronts	489
L'aviation militaire <i>Pierre Lierneux – Sandrine Smets</i>	490
La marine <i>Ilse Bogaerts – Dominique Henrard</i>	502
Le corps expéditionnaire des autos-canon-mitrailleuses en Russie <i>Philippe Jacquij – Pierre Lierneux</i>	522
La Force publique du Congo belge <i>Philippe Jacquij - Pierre Lierneux</i>	540
Appendix	583
Règlement de 1915	584
Règlement de 1917	588
Remerciements	594
Bibliographie	594
Notes	596

Bonnet de police M. 1914

Le bonnet de police, présent dès 1913, est décrit en 1914. Il s'agissait d'un modèle d'une hauteur uniforme de 14 cm, portant une bande de drap distinctif de 2,7 cm de haut, ou deux bandes (officiers supérieurs) de 2 cm espacées de 4 mm. La flamme était simulée par des soutaches en or fin de 2 à 4 mm de largeur. La mentonnière en cuir verni noir se portait à cheval. Dans la cavalerie, on trouvait encore des bonnets du modèle 1863/1891 (bande de drap distinctif de 1,7 cm ; hauteur sur le devant : 14 cm ; derrière : 15 cm).



KLM/MRA 802281



Bonnet de police M. 1913 d'officier d'infanterie et système d'attache de la jugulaire.

Lieutenants et capitaines du 2^e régiment des guides, fin août 1914.



KLM/MRA B.1.96.232



KLMMRA 801742



Bonnet de police d'officier supérieur d'état-major, curieusement garni d'un gland d'officier subalterne.



KLMMRA 802408 et 802409



Bonnets de police M. 1913 d'officiers subalternes du train et de l'artillerie à cheval.

**Vareuse M. 1915/1918
(circulaire du 22 mars 1918)**

La circulaire du 22 mars 1918 prévoyait pour les « vareuses à l'avenir en confection » des pattes d'épaule munies de deux boutons, de façon à pouvoir les détacher. Les pattes d'épaule et les vareuses pouvant être confectionnées séparément, le processus de fabrication était accéléré et rationalisé, au bénéfice des tailleurs. À cause de son introduction lente et tardive (offensive finale 1918), cette vareuse fut ultérieurement appelée *afzwaaimodel* (ce que l'on pourrait traduire comme le « modèle de la quille »). La classe de 1919, ce « contingent spécial » qui ne fut pas appelé pendant la guerre, en était équipée.

La tenue de toile reçut également les coins de col distinctifs, non passepoilés, à partir de 1916. L'année suivante, le sous-col en coton kaki, jusqu'ici amovible, fut solidarisé à la vareuse, et le sous-col de rechange, devenu sans utilité, disparut le 22 mars 1918.



KLMFRA 9602108



Vareuse M. 1915/1918 (infanterie). Cette vareuse produite en France a appartenu au 1^{er} sergent Lucien Lefèvre du 23^e régiment de ligne. Le chiffre régimentaire est conforme au règlement du 24 mars 1916, les pattes d'épaule à celui du 22 mars 1918. La vareuse est munie de cinq chevrons de front qui suivent le règlement du 20 janvier 1917, ainsi que de deux chevrons de blessure suivant le règlement du 21 avril 1918. Le col n'est pas passepoilé, ce qui deviendra vite la règle pour des raisons de facilité, tant à la production qu'à la distribution.





KLM/MRA 802816



KLM/MRA coll. Raminet 348

Vareuse M. 1915/1918 (chasseurs à pied). Cette vareuse produite en France dispose des écussons de col d'un des régiments de chasseurs à pied. Les pattes d'épaule sont conformes au règlement du 22 mars 1918. La doublure porte le nom du fabricant et le cachet de l'armée belge.

Un sous-officier, blessé lors de l'offensive finale, est évacué par brancard. Les brancardiers portent la vareuse munie de pattes d'épaule, telle que décrite par le règlement du 22 mars 1918. Cette modification était limitée aux effets nouvellement confectionnés : l'ancien modèle n'avait donc pas disparu à l'époque de l'armistice.

**Capote M. 1915/1918
(circulaire du 22 mars 1918)**

Tout comme la vareuse, la capote de l'infanterie, de la cavalerie et des cyclistes fut modifiée : les pattes d'épaule s'attachaient à l'aide de deux boutons. L'adaptation se limita, dans ce cas également, à la nouvelle production. Cette modification n'affecta pas l'ancien modèle, qui resta donc largement majoritaire à l'époque de l'armistice.



Capote M. 1915/1918 (infanterie). Cette capote pour l'infanterie a été réalisée en Grande-Bretagne et est munie des pattes d'épaule du règlement du 22 mars 1918. Le passepoil jaune se rapporte aux régiments de carabiniers et de chasseurs à pied. Les boutons sont typiquement ceux produits en Grande-Bretagne.

